



Commune de
1358 Valeyres-sous-Rances

Valeyres-sous-Rances, le 2 novembre 2022

Au Conseil général
de et à
1358 Valeyres-sous-Rances

Préavis no 13/22 : Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 1er novembre dernier, la Municipalité a adopté le projet de budget pour l'année 2023. Il est établi conformément au Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). De plus, en vertu du Règlement du Conseil général, ce document a été soumis à la commission des finances pour étude et rapport.

I. Préambule

Sur les CHF **2'815'672.-** de dépenses budgétées, la Commune ne maîtrise qu'une petite partie de cette somme. La plus grande part est imposée (frais de transports, péréquation cantonale, sécurité sociale, enseignement, salaires, charges d'énergie, etc..).

II. Budget 2023

Le budget 2023 est presque équilibré. Il est légèrement déficitaire de **CHF 34'611.-** contre un budget bénéficiaire de CHF 12'390.- en 2022.

La Municipalité a prévu des travaux d'entretien-rénovation conséquents. Afin de couvrir ces dépenses, des prélèvements totaux de **CHF 145'200.-** aux fonds de réserve seront effectués (CHF 137'500.- « Travaux futurs », CHF 700.- « changement de cylindres divers bâtiments », CHF 7'000.- « amortissement routes » du Manoir. Ce montant est couvert par la trésorerie courante.

L'annexe jointe à ce préavis détaille et explique les écarts et les dépenses prévues.

D'après le budget, les diverses recettes prévues (impôts, loyers et taxes communales) ne couvrent pas entièrement les dépenses courantes du ménage communal (péréquations cantonale, entretiens courants, salaires, écoles, social, polices, épuration, déchets, etc.).

II. Commentaires

Les revenus totaux du budget 2023 s'élèvent à CHF 2'781'061.- contre CHF 2'681'966.- au budget 2022 soit environ **3.69 %** plus élevés.

Les charges totalisent quant à elles CHF 2'815'672.- contre CHF 2'669'576.- budgétisées pour 2022, soit environ **5.47%** plus élevées.

III. Conclusion

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES

vu le préavis no 13/22 : budget de fonctionnement pour l'année 2023 ;

entendu le rapport de la commission des finances ;

considérant que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Le budget de fonctionnement pour l'année 2023 est adopté tel que présenté, soit :

Total des charges	CHF 2'815'672.-
Total des produits	CHF 2'781'061.-
Excédent de charges	<u>- CHF 34'611.-</u>

DECHARGE

La Municipalité et la commission des finances de leur mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

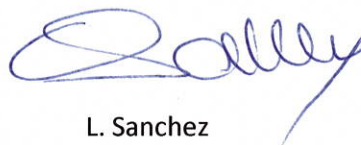
Le syndic



R. Stalder



La secrétaire



L. Sanchez

Municipale responsable : Mme Anne Baumann / 024/ 441 18 28 – 079 / 234 05 71